

N° 8635<sup>4</sup>

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

---

## PROJET DE LOI

**portant modification du Code du travail en vue d'une adaptation  
des mesures en faveur de l'emploi des jeunes**

\* \* \*

### **DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL PAR LE CONSEIL D'ÉTAT**

(24.2.2026)

*Le Conseil d'État,*

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 11 février 2026 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

### **PROJET DE LOI**

**portant modification du Code du travail en vue d'une adaptation  
des mesures en faveur de l'emploi des jeunes**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 11 février 2026 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'État en sa séance du 2 décembre 2025 ;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 78, paragraphe 4, de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 16 votants, le 24 février 2026.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Le Président,*  
Marc THEWES

